

TTIP : «Vous ne mangerez pas de poulet chloré»

«Coca-Cola ou Mars ne rêvent pas de venir en Europe : ils y sont déjà.»

Florence RONCON

2018 c'est la date prévue pour que le Traité soit finalisé et qu'il puisse être présenté devant les différents parlements des États membres.

La Commissaire européenne Malmström vient aujourd'hui parler du TTIP devant le Parlement bruxellois. Va-t-elle parler du poulet chloré ?

• Dominique VÉLIANDE

A 47 ans, Cecilia Malmström est dans une posture délicate. D'un abord plutôt sympathique, cette Suédoise est donc celle qui tient les rênes européennes pour la négociation du Traité transatlantique. La pression est énorme mais la Commissaire assure avec pragmatisme : «*Je ne fais que mon job*», explique-t-elle. Résumons ses arguments :

Les oppositions ? Cecile Malmström persiste à penser que les opinions publiques sont plutôt favorables à ce que les né-

«Et arrêtez de parler de poulets lavés au chlore : ils ne seront jamais importés en Europe.»

gociations se poursuivent. On peut se demander si elle osera encore le répéter ce jeudi, lorsqu'une nouvelle manifestation viendra encercler le Parlement européen.

Pas d'information ? La

Au passage, Cecilia Malström signale avec un brin d'ironie que la vache folle, les lasagnes au cheval ou les VW trafiquées n'inspirent pas beaucoup de confiance aux États-Unis...

Pour tester l'état sanitaire des huîtres ou des moules, l'Europe teste la chair tandis qu'aux États-Unis, le test porte sur l'eau dans laquelle les coquillages sont pêchés : les deux approches se valent.

commissaire renvoie la patate aux États membres qu'elle accuse d'avoir insuffisamment préparé (et donc informé) la population. C'est d'autant plus vrai, selon elle, que ce sont précisément ces États qui ont donné mandat à la Commission pour négocier. En gros, dit-elle, que les pays européens assurent le service après-vente.

Les craintes ? Cecilia Malmström rétorque que la crise économique a non seulement généré un sentiment antiaméricaniste mais surtout anti-capitaliste. Au passage, elle signale avec un brin d'ironie que la vache folle, les lasagnes au cheval ou les VW trafiquées n'inspirent pas beaucoup de confiance aux États-Unis...

Des normes en péril ? Première mise au point de la Commissaire : arrêtons d'imaginer qu'on peut faire n'importe quoi aux États-Unis et que l'Europe a l'exclusivité des normes de protection.

Ce qui est négocié, dit-elle, ce sont les normes compatibles même si différentes. Un exemple ? Pour tester l'état sanitaire des huîtres ou des moules, l'Europe teste la chair tandis qu'aux États-Unis, le test porte sur l'eau dans laquelle les coquillages sont pêchés.

Par conséquent, ces denrées doivent à l'export subir les deux tests alors qu'ils sont tous les deux aussi valables l'un que

l'autre. Le TTIP serait donc ça : un seul test. Cecilia Malmström cite régulièrement des domaines tels que l'automobile, la chimie, la pharmacie ou encore le textile comme ceux pouvant faire l'objet de normes convergentes.

Quant aux normes qui seraient radicalement différentes, elles resteraient en l'état, soutient-elle.

Le principe de précaution ? De nouveau, la Commissaire Malmström lève les yeux au ciel : «*Ce qui est interdit en Europe le restera. Et arrêtez de parler de poulets lavés au chlore : ils ne seront*

jamais importés en Europe»

Qui va gagner ? On l'aura compris, Cecilia Malmström réfute l'idée d'États-Unis qui auraient tout à gagner et d'une Europe qui aurait tout à perdre. À la limite, elle plaide même plutôt l'inverse en expliquant que les États-Unis sont déjà très

présents en Europe. Le contraire ne serait pas vrai à cause de lois américaines très protectionnistes.

Le Traité serait donc l'antidote à ce déséquilibre. Il reste le poison pour ceux qui réfutent de tels arguments. ■

COMPRENDRE LE TTIP

Demain, Bruxelles sera le théâtre d'une nouvelle manifestation contre le Traité transatlantique. Cette fois, les opposants à cet accord entre les États-Unis et l'Europe encercleront le Parlement européen.

Mais aujourd'hui, la Commissaire européenne en charge du Commerce, Cecilia Malmström, sera l'invitée du Parlement bruxellois.

Pour notre part, nous continuons notre dossier vous permettant de comprendre les enjeux de cet accord.

Avec dans cette édition, la parole donnée à ceux qui défendent l'accord : les fédérations d'entreprises ou encore les lobbies de celles-ci en Europe.

Jeudi : focus sur ce que disent ou ne disent pas les politiques. Avec la question : disent-ils la même chose quand ils sont en Belgique ou au Parlement européen ?

Vendredi : parole à des économistes qui décodent les enjeux du Traité. Avec la question : le marché libre est-il un bienfait ou un précepte idéologique ? ■ **D.V.**

La boîte noire mise à prix par Wikileaks

En dépit des explications de la Commissaire européenne chargée du Commerce, les négociateurs ne laissent absolument rien filtrer. Et ce, depuis le début.

Une vraie boîte noire dans laquelle, selon certaines sources, seraient déjà rédigées pas moins de 1 600 pages.

Cette opacité est manifestement une faiblesse démocratique et donne un peu l'impression que les pays européens ont, par leur mandat, octroyé un chèque en blanc à la Commission.

Le secret qui entoure les discussions est aussi une brèche énorme pour tous ceux qui veulent stopper les négociations ou même ceux qui, tout simplement, en craignent les effets.

C'est sans doute dans le mécanisme de l'arbitrage entre États et

entreprises (voir en page 4) que le voile a été un peu levé.

Mais ce n'est qu'un aspect de cet énorme dossier.

La Commission estime que la confidentialité est nécessaire pour aboutir. En outre, elle estime qu'il est déjà possible d'avoir accès à pas mal d'informations. Voire...

Le lanceur d'alerte Julian Assange (Wikileaks) a même lancé un appel de fonds pour offrir une prime de 100 000 euros à tout qui glisserait dans sa boîte aux lettres le dossier au stade où il est. L'ancien ministre grec Yanis Varoufakis avait même promis de contribuer à cette prime. Laquelle, jusqu'à présent, n'a pas dû être allouée : l'offre de Wikileaks n'a apparemment pas trouvé amateur. ■ **D.V.**

LS SONT FAVORABLES AU TRAITÉ

FÉDÉRATIONS

Ne pas rater une opportunité

La Fédération des Entreprises belges est catégorique : cet accord commercial est une vraie opportunité et il convient de ne pas le rater.

Timmermans plaide pour ce grand marché libre en expliquant que ce qui sera bon pour les entreprises belges le sera aussi pour les citoyens. Le paradigme est connu : une croissance économique, ce sont aussi des emplois.

À l'Union wallonne des Entreprises, on soutient certes le principe d'un accord. Mais, dit l'UWE, pas à n'importe quel prix. « Nous souhaitons la

poursuite des négociations mais nous voulons aussi refléter l'inquiétude de certaines de nos entreprises qui craignent une concurrence féroce et dérégulée », explique Didier Paquot, économiste à l'UWE. ■ **D.V.**

LOBBIES EUROPÉENS

Coca-Cola ne rêve pas de l'Europe : il y est déjà

On n'entend guère les lobbies des entreprises européennes dans ce débat.

« Parce qu'on ne nous donne pas souvent la parole », riposte Florence Roncon, porte-parole de FoodDrinkEurope (le lobby de l'agro-alimentaire). Premier point : ce Traité n'est pas destiné à favoriser les multinationales mais bien les entreprises de taille moyenne. « Coca-Cola ou Mars ne rêvent pas d'aller en Europe, ils y sont déjà... »,

précise Florence Roncon. Le nivellement par le bas des normes ? « La première valeur des produits européens, c'est

qu'ils sont de qualité. On ne va quand même pas se tirer une balle dans le pied en la brandant ! De même qu'il n'est dans l'intérêt de personne d'importer des produits de moindre qualité ! ». ■ **D.V.**

« Cette juridiction sera le cheval de Troie qui anéantira toutes les protections. »

Mouvement anti-TTIP

6 juges devraient composer ce tribunal d'arbitrage. La Commission propose maintenant des juges « publics ».

Un tribunal pour les litiges entre États et entreprises

Quand les sociétés attaquent les États

La liberté de commerce doit pouvoir être arbitrée. Le traité prévoit donc une juridiction spéciale et... unilatérale.

● **Dominique VELLANDE**

La Justice fait partie de la souveraineté des États. Mais que se passe-t-il si ces mêmes États contrarient la liberté de commerce telle que le suppose cet accord ? Hé bien c'est très simple : on va créer des juridictions supranationales susceptibles de régler d'éventuels litiges entre États et entreprises.

Et voici donc ce fameux ISDS (Investor State Dispute Settlement) qui, au départ devait être composé de juges privés (voir ci-contre). Leur tâche est donc de voir si les investissements

réalisés par les entreprises ne sont pas affectés par la décision de l'un ou l'autre gouvernement ?

De façon unilatérale

Précision de taille : ce genre de juridiction ne fonctionne que de manière unilatérale. En clair, ce sont les entreprises et elles seules qui peuvent attaquer un État. À charge des juges de déterminer si l'État transgresse le traité et de le condamner, le cas échéant, à payer des indemnités à l'entreprise demanderesse.

Cheval de Troie

« C'est le cheval de Troie qui va anéantir toutes les protections », ont immédiatement dénoncé les anti-TTIP. À l'appui de cette thèse, l'expérience de semblables juridictions ayant condamné des États dans le cadre d'autres accords commerciaux. Et il est vrai que l'idée de justice peut paraître un peu surréaliste

lorsque Philip Morris attaque l'Uruguay et obtient des millions de dollars d'indemnité. Le crime de l'Uruguay : avoir légiféré sur le paquet de cigarettes pour le rendre commercialement moins attractif. Le Québec, autre exemple, a refusé l'exploitation du gaz de schiste : une industrie américaine spécialisée dans ce domaine a pu arguer d'un préjudice et obtenir elle aussi des millions d'indemnités.

Bref, les États, avec cette menace, auraient-ils encore la possibilité de réguler aussi librement que les entreprises peuvent commercer ? Un État qui déciderait de légiférer pour des raisons de santé publique en taxant les aliments (trop sucrés ou trop salés, par exemple) ne risque-t-il pas de se prendre un procès dans les gencives émanant d'une multinationale agroalimentaire ? Les détracteurs de l'ISDS en sont convaincus : poser la question, c'est y répondre. ■

Chou vert et vert chou

En juillet dernier, la Commission a un peu revu sa copie. Exit les jugés « privés » pour autant que les États-Unis acceptent ce retrait. À la place, la Commission européenne propose un tribunal « public » composé de six juges professionnels. Ainsi, deux juges seraient désignés par les

États-Unis, deux par l'Europe et enfin deux magistrats seraient issus de pays tiers.

Facialement, la balance semble se rééquilibrer. Mais c'est une opération strictement cosmétique, disent ceux qui ne veulent pas de cette juridiction. Chou vert et vert chou, donc.

Pour l'anecdote, on signalera que ces juridictions privées datent des années 1950-60 et furent créées pour protéger les

entreprises face à des expropriations publiques un peu sauvages, soit sans indemnités. On peut admettre qu'à l'époque, de tels abus ne pouvaient être réglés par la justice des États qui auraient été à la fois juges et parties. Aujourd'hui, ce n'est pas tant la neutralité des États qui est en cause mais simplement leur capacité à encore agir dans la sphère publique. En toute autonomie.

D.V.